

CANADA  
QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre, tenue à huis clos ce 2 mars 2021, au bureau municipal.

**SONT PRÉSENTS (ES):**

Monsieur Jacques Bernier	Maire
Monsieur Karl Derosby	Conseiller
Monsieur Edwin Bond	Conseiller
Madame Anne-Marie Boudreau	Conseillère
Monsieur Eddy Boudreau	Conseiller

Formant quorum sous la présidence, de monsieur Jacques Bernier, maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE: Madame Josée Poulin directrice générale.

**1. MOMENT DE RECUEILLEMENT**

Les participants se recueillent.

---

**2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À la salle du conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre, l'assemblée est ouverte à 19h15 par le maire, monsieur Jacques Bernier. Madame Josée Poulin fait fonction de secrétaire.

---

**3. RÉOLUTION 28-03-21**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que les affaires nouvelles restent ouvertes.

---

**4. RÉOLUTION 29-03-21**

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE FÉVRIER 2021**

ATTENDU QUE l'ensemble des membres du conseil ont reçu le procès-verbal préalablement à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE tous les membres du conseil demandent une dispense de lecture et adoptent et ratifient le procès-verbal du mois de février 2021 tel que soumis.

---

**5. RÉSOLUTION 30-03-21**

**ADOPTION DE LA CONCILIATION BANCAIRE DU MOIS  
FÉVRIER 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la conciliation bancaire du mois de février 2021 soit  
adoptée telle que déposée.

---

**6. RÉSOLUTION 31-03-21**

**APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les comptes et déboursés soient adoptés et que le paiement et  
les déboursés soient autorisés.

---

**7. RÉSOLUTION 32-03-21**

**OFFRE DE SERVICES-MESURE D'ACCUMULATION DE BOUES  
DANS LES ÉTANGS AÉRÉS**

ATTENDU les obligations imposées par le *Règlement sur les ouvrages  
municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU)*;

ATTENDU QUE les accumulations de boues mesurées dans les étangs aérés en  
2020 nous obligent de reprendre les mesures en 2021;

ATTENDU l'offre de services professionnels d'ÉCHO-TECH ;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre accepte l'offre de services  
d'ÉCHO-TECH au montant total forfaitaire de 1250.00\$ pour la mesure  
d'accumulation des boues;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution,  
d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

---

**8. RÉSOLUTION 33-03-21**

**SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA CNESST POUR LA**

**CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2022 soit acceptée telle que rédigée, et que la **Fédération québécoise des municipalités** soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, **tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la Municipalité.**

---

**9. RÉSOLUTION 34-03-21**

**AUTORISATION DU 4<sup>ième</sup> PAIEMENT À L'ENTREPRENEUR AUX DÉNEIGEMENTS POUR LA TROISIÈME ANNÉE DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigements stipule à l'article 17 que l'entrepreneur recevra le troisième paiement le 15 mars en raison de 20%;

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 20% de chacun des versements sera retenu pour couvrir tout défaut d'exécution;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité autorise le paiement de 9600\$ avant les taxes à l'entrepreneur correspondant à 20% du contrat moins la retenu de 20%;

QUE Madame Josée Poulin, directrice- générale est autorisée à faire le paiement par virement bancaire à l'entrepreneur en date du 15 mars 2021

---

**10. RÉSOLUTION 35-03-21**

**MISE À JOUR DOSSIER ASSURANCE MUNICIPALITÉ**

ATTENDU le besoin de mettre à jour le dossier d'assurance de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable la

documentation concernant le dossier d'assurance de la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre refuse la protection contre les tremblements de terre au montant de 205\$;

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre ne modifie pas la limite de l'assurance responsabilité civile pour erreurs et omissions;

QUE La Municipalité de Rivière-au-Tonnerre modifie l'assurance accident des pompiers volontaires pour l'option I;

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre ajoute l'assurance accident pour les cadres et dirigeant pour l'option B;

---

## **11. RÉOLUTION 36-03-21**

### **VÉRIFICATEUR EXTERNE**

ATTENDU QUE le vérificateur externe actuel de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre est Deloitte;

ATTENDU QUE Deloitte deviendra la propriété de Groupe MNP Ltée dans les prochaines semaines;

ATTENDU QU'il n'aura aucun changement au niveau des tarifs et des professionnels attirés au dossier de la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre accepte que le mandat de la Municipalité accordé à Deloitte soit transféré à Groupe MNP Ltée et en conséquence, à compter du transfert de propriété, nomme Groupe MNP Ltée à titre de vérificateur comptable de la Municipalité;

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre autorise le maire ou le maire suppléant et/ou la directrice-générale à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution.

---

## **12. RÉOLUTION 37-03-21**

### **ENTÉRINER L'APPEL DE CANDIDATURE AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU la démission de l'employé aux travaux publics effectif au 27

février 2021;

ATTENDU le besoin de la Municipalité de combler le poste;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre entérine l'appel de candidature au poste de préposé aux travaux publics;

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre entérine le retour au travail de l'employé saisonnier.

---

### **13. RÉSOLUTION 38-03-21**

#### **ENTÉRINER L'OFFRE DE SERVICES D'ÉCO MINGANIE INC**

ATTENDU les obligations imposées par le *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU)*;

ATTENDU les obligations imposées par le *Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP)*;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre entérine l'acceptation de l'offre de services d'Éco Minganie inc pour faire les prélèvements d'échantillons de l'eau potable et aux eaux usées;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

---

### **14. RÉSOLUTION 39-03-21**

#### **ACCEPTATION DES TRAVAUX DES PROJETS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-au-Tonnerre désire utiliser sa part de fonds des travaux correcteurs pour la réalisation de ses projets en raison de l'augmentation de la circulation routière qu'entraîne le projet hydroélectrique de rivière Romaine.

ATTENDU QUE les dépenses ont été produites pour la réalisation de nos projets pour un montant de 7428.84 \$;

EN CONSÉQUENCE

Séance régulière du 2 mars 2021

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution soit inclus à celle-ci, comme s'il était ici tout au long produit :

D'approuver la facture au montant de 7428.84\$, pour la réalisation de nos projets.

De demander à la MRC de Minganie de verser à la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre la somme 7428.84\$ à même la part de la municipalité dans les fonds des travaux correcteurs couvrant la totalité de la facture dans le cadre de la réalisation des projets municipaux

---

**15. RÉSOLUTION 40-03-21**

**APPUI GROUPE ETNA**

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance concernant une demande d'appui du Groupe ETNA;

ATTENDU QUE le Groupe ETNA interviendra dans le domaine des ressources humaines en tourisme par du recrutement, de la formation et du placement d'une main d'œuvre qualifiée pour les entreprises touristiques;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre appuie les activités du Groupe ETNA pour la réalisation d'un projet pilote de 3 ans.

---

**16. CORRESPONDANCE**

La directrice-générale dépose 2 correspondances.

---

**17. RAPPORT DE COMITÉ**

Aucun rapport

---

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Dans le contexte actuel de pandémie, la population était invitée à formuler leur question par écrit aucune question n'est posée.

---

**19. LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture de l'assemblée est proposée par

Séance régulière du 2 mars 2021

le conseiller Edwin Bond. Monsieur Jacques Bernier, maire déclare la séance levée à 19h27.

---

**20. SIGNATURE**

---

Josée Poulin  
Directrice générale

---

Jacques Bernier  
Maire